

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Juillet 2012

L'an deux mil douze, le cinq juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt six juin, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Michel ABRAHAM, Maire.

### Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du précédent compte rendu
3. Réserve Parlementaire : approbation du projet d'extension d'une chaudière et d'une installation d'une micro station d'assainissement
4. Décision modificative : dans les recettes de la section investissement, diminution du montant de la ligne 001 pour un montant de 0,26 euros et augmentation d'un compte de recette pour 0,26 euros.
5. Mise en place de la commission pour l'attribution des logements sociaux
6. Loi de majoration des droits à construire dans le PNRVF
7. DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) résultant des contributions fiscalisées aux syndicats de communes
8. Questions diverses

### Sont présents :

Messieurs Denis SARGERET, Eric DYCHUS, Richard JOUANNEAU, Adjoints, Mesdames Annie BENINCA, Myriam LINSTER, Bernadette HELLEQUIN, Martine BOUYSSOUNOUSE Messieurs Jacques PELTZER, Alix DUCHESNE formant la majorité des membres en exercice.

### Est absent excusé ayant donné pouvoir:

Monsieur Stéphane PETITHOMME ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SARGERET

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

## 1/ Madame Annie BENINCA a été désignée à la majorité des voix Secrétaire de séance

---

### DELIBERATIONS

**Délibération 12/12** : Vote d'approbation du projet installation d'une chaudière et d'une micro station

**Délibération 13/12** : Vote d'une décision modificative sur le budget 2012.

**Délibération 14/12** : Désignation des membres de la commission d'attribution des logements sociaux.

**Délibération 15/12** : Désignation du correspondant CNAS et de deux délégués locaux CNAS.

---

## 2/ Lecture du Procès Verbal de la séance du 5 avril 2012

Après lecture du compte rendu de la séance du 5 avril 2012, Monsieur Eric DYCHUS rectifie le point 7 concernant le vote sur le principe de faire réaliser les travaux sur la dalle funéraire

*« Monsieur Michel ABRAHAM présente aux membres du conseil le devis réactualisé de SERGE GIORDANI pour la restauration de la dalle funéraire.*

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident d'accepter à la majorité des voix et deux abstentions, le principe de faire réaliser ces travaux sous réserve d'obtenir d'autre devis. »*

Rectificatifs sur la délibération.

- 1- **deux abstentions = 2 voix contre**
- 2- **le principe de faire réaliser ces travaux sous réserve d'obtenir d'autre devis moins élevés.**

Après ces modifications, le compte rendu de la séance du 5 avril 2012 est approuvé par les membres du conseil à la majorité des voix.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

### **3/ Approbation du projet d'installation d'une chaudière et d'une micro-station.**

Monsieur Michel ABRAHAM informe qu'il a demandé l'obtention d'une subvention au titre de la Réserve Parlementaire concernant les opérations suivantes :

**1<sup>ère</sup> : Fourniture et installation d'une micro-station d'assainissement**

**2<sup>ème</sup> : Extension d'une chaudière à granulés de bois, adjonction de cumulus ES, radiateurs avec régulation Thermozyklus**

A cet effet, une délibération adoptant précisément ces projets est nécessaire pour compléter notre dossier.

Après en avoir délibéré, les membre du conseil municipal décident à l'unanimité des membres de déposer au titre de la Réserve Parlementaire ces deux opérations :

**1<sup>ère</sup> opération : Installation d'une micro-station**

**2<sup>ème</sup> opération : Extension d'une chaudière à granulés de bois « KWB »**

Le conseil municipal charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement des dossiers et l'autorise à signer les papiers s'y rapportant.

### **4/ Décision modificative n°1 sur le budget primitif 2012**

Suite à une erreur de saisie sur la ligne 001 dans les recettes d'investissement pour un montant de 0,26 euros lors de l'établissement du budget primitif 2012,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14

**Vu** le budget de la commune de Théméricourt,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante de budget de l'exercice 2012 :

Une diminution de la ligne 001, recettes d'investissement pour un montant de 0,26 euros

Une augmentation des crédits de l'article 1323 pour un montant de 0,26 euros.

**Après en avoir délibéré**, les membres du conseil municipal décident à la majorité d'autoriser la décision modificative.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

## **5/ Nomination des membres de la commission d'attribution des logements sociaux**

La commission d'attribution des logements sociaux est mise en place, Madame Annie BENINCA, Conseillère Municipale, Monsieur Alix DUCHESNE, Conseiller Municipal Monsieur Richard JOUANNEAU, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Messieurs MONTEILS, RENARD et PRESTIFILIPPO ont été désignés pour faire partie de cette commission.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité d'accepter ces nominations.

La commission d'attribution des logements sociaux devrait se réunir très rapidement afin de mettre en place les critères de sélection des demandeurs. Quant à la procédure, il faudra se conformer à la Convention signée entre l'Etat et le service d'enregistreur de la Commune.

## **6/ Nomination d'un correspondant et de deux délégués CNAS**

Pour faire suite à notre demande d'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale), Monsieur Stéphane PETITHOMME, Conseiller Municipal est désigné en tant que correspondant. Monsieur Denis SARGERET, 1<sup>er</sup> Adjoint et Mademoiselle Virginie BEAUJARD, Secrétaire de Mairie sont désignés en tant que délégués locaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité d'accepter ces nominations.

## **7/ Loi de majoration des droits à construire dans le PNRVF**

Un courrier du PNRVF est présenté à l'ensemble des membres du conseil concernant la nouvelle loi sur la majoration de 30% des droits à construire.

Une réunion de la commission d'urbanisme sera organisée afin de faire le point sur ce sujet.

## **8/ Questions diverses**

Monsieur Eric DYCHUS demande s'il n'y a pas une délibération à prendre concernant l'intégration du financement du petit bus de transport des élèves allant à l'école de Vigny dans le budget de la commune.

- Madame Bernadette HELLEQUIN répond que cela n'est pas nécessaire.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

Monsieur Michel ABRAHAM porte à la connaissance du courrier de Madame LANTHIER, Directrice du PNR concernant les modalités d'attribution de la subvention demandée et accordée, au titre de la réhabilitation des logements sociaux. Le délai de validité est fixé au 31 août 2012 et aucun report ne sera accordé.

Monsieur Michel ABRAHAM fait savoir que l'association DOMIVIE, qui a pour mission de livrer sur l'ensemble du Vexin des repas à domicile aux personnes ayant des difficultés à se déplacer, demande un soutien financier de la part de la commune. Après discussion, il serait souhaitable de répertorier l'ensemble des thémericourtois bénéficiant de ce service car une subvention est déjà intégrée dans le budget communal pour l'association ADMR.

Monsieur Eric DYCHUS informe l'ensemble des membres du conseil qu'un tournage de film est prévu sur la commune du 24 au 26 juillet 2012 et plus précisément dans le restaurant « Le Clos du Pétilon » et dans la rue du Moulin.

Madame Bernadette HELLEQUIN rappelle que le logiciel utilisé pour le site internet de la commune n'est plus maintenu. Ce logiciel avait été préconisé par le Conseil général qui finançait sa mise en place dans les communes. Le logiciel n'étant plus maintenu, des risques de dysfonctionnements et anomalies peuvent apparaître. Monsieur Michel ABRAHAM fait part d'une proposition chiffrée pour la création d'un nouveau site à l'aide d'une solution professionnelle plus facile d'utilisation. Il en coûterait 1250,00 euros HT (création) et 350 euros HT/an (assistance).

Madame Myriam LINSTER fait part de la mise en route de l'enquête publique concernant le zonage d'assainissement, celle-ci aura lieu à partir du 03 septembre 2012 jusqu'au 8 octobre 2012 inclus. Monsieur Michel ABRAHAM précise qu'il a rencontré Madame Janette COURTOIS, qui a été nommée Commissaire Enquêteur, afin de lui communiquer les informations dont elle a besoin et de nous rappeler les règles de la procédure à suivre.

Monsieur Eric DYCHUS précise qu'il devient urgent de faire le raccordement de deux compteurs pour les logements. Il s'occupe d'envoyer le formulaire nécessaire à la prise de rendez-vous dès demain.

Monsieur Richard JOUANNEAU fait part à l'assemblée du retour des avis concernant le dossier du Contrat Rural. Une concertation est nécessaire à ce sujet.

Monsieur Michel ABRAHAM informe qu'il a eu rendez-vous avec Monsieur de MONTMARIN au sujet de l'association des anciens combattants afin de trouver un nouveau secrétaire en remplacement de Monsieur André CARDON.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

Une information va être déposée dans les boîtes aux lettres de la commune afin de solliciter un Théméricourtois afin d'assurer la pérennité de cette association indispensable à notre commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.

La parole est donnée au public :

Monsieur Bégat fait part de son opposition aux arrêtés diffusés aux Théméricourtois concernant les tondeuses et les feux de déchets verts.

Monsieur ABRAHAM lui fait part qu'il s'était toujours opposé à ces arrêtés municipaux qui ne sont que la reprise des arrêtés préfectoraux sur ces mêmes sujets donc en aucun cas un plus législatif. En effet l'incivilité de quelques habitants sans aucun respect pour leur voisinage m'a amené à la demande de la majorité des membres du Conseil Municipal à éditer ces arrêtés qui seront de fait suivi des sanctions citées.

Monsieur Bégat demande s'il ne pourrait pas être mis en place un service d'enlèvement de ces déchets verts.

Monsieur ABRAHAM rappelle que ce type de service à un coût élevé car il existe au sein du SMIRTOM et qu'il ne se justifie pas actuellement sur la commune.

Par contre il pourrait être envisagé ce même service par les services communaux pour les personnes dans les critères suivants :

- Personnes âgées
- Sans famille ou voisinage proche
- Après examen par le CCAS communal